

Département de CHARENTE-MARITIME

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

Arrondissement de SAINTES

18 MARS 2015

Commune de SOULIGNONNES

COURRIER ARRIVE

Madame le Préfet de département
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Evaluation
Division Evaluation Environnementale
(SCTE-DEE)

A SOULIGNONNES, le 25 février 2015

Objet :
Demande d'examen préalable au cas par cas
Du PLU de la commune de Soulignonnes

Madame le Préfet,

Je me permets de vous solliciter à l'occasion de la révision de notre POS en PLU que nous avons entamé en avril 2012. Nous avons débattu sur le PADD le 23/02/2015 et notre PADD avait été présenté aux PPA en septembre 2013.

Depuis, notre projet n'a pas fait l'objet d'évolutions significatives, au contraire, nous avons réduit les zones A Urbaniser pour retenir le site présentant le moins de contraintes notamment sur le plan environnemental et tenant compte de projet en cours de réalisation (lotissement du bourg).

Nous sommes aujourd'hui quasiment prêts à arrêter le projet. Nous avons organisé notre dernière réunion PPA le 15 décembre 2014 pour la présentation de la traduction réglementaire de notre projet.

Nous tenons par ailleurs à souligner que nous avons travaillé avec le bureau d'études URBANhymns dans une logique Grenelle à la recherche du projet le plus qualitatif possible et pris en compte l'avis des personnes publiques associées tout au long de l'étude.

Je vous informe enfin que nous souhaiterions arrêter le PLU au plus vite et rendre notre document opposable en 2015.

Je joins à ce courrier, les pièces du dossier de PLU (éléments de diagnostics, PADD, orientations d'aménagement, règlement et zonage).

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Maire

Patrick MACNEFERT